

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	38 (2012)
Heft:	3
Artikel:	"Les larmes de ma mère." : Comprendre le processus de démocratisation de l'économie familiale par les contributions des femmes et leur perception par les hommes
Autor:	Henchoz, Caroline / Milet, Francesca Poglia
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-815126

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Les larmes de ma mère. » Comprendre le processus de démocratisation de l'économie familiale par les contributions des femmes et leur perception par les hommes

Caroline Henchoz* et Francesca Poglia Miletⁱ*

1 Introduction

En Suisse, l'image que l'on a de nos grands-mères et arrière grands-mères est généralement celle d'une femme au foyer. Cette perception consacre l'idée que, jusque dans les années 1980 et la persistance des femmes sur le marché du travail, leur contribution économique était minime. L'économie familiale¹ de l'époque aurait ainsi reposé sur une répartition du travail entre époux que l'on qualifie de bourgeoise traditionnelle, les hommes fournissant les ressources monétaires et les femmes les services. A y regarder de plus près, cette représentation ne se vérifie pas.

Les récits collectés soulignent en effet le rôle central des femmes de ces générations dans l'économie familiale. En période de difficultés économiques comme l'a été la période de l'entre-deux-guerres aux années 1950, le bien-être des familles dépendait étroitement des capacités féminines à assurer un niveau de vie correct à ses membres, peut-être bien plus que des revenus masculins souvent insuffisants pour répondre aux besoins du ménage (Natchkova et Schoeni 2005).

Les contributions financières féminines à l'économie familiale ne se limitent pas aux apports monétaires qui, nous le verrons, sont plus considérables qu'il n'y paraît. Les femmes de cette époque fournissent également un important travail ménager à dimension économique. Dans cet article, nous en distinguerons deux aspects. Le premier, « le travail financier » (Collavechia 2008), regroupe les tâches inhérentes au paiement des factures, à la budgétisation et aux activités de consommation et d'achats. Cette contribution économique féminine est généralement (re)connue et désignée sous le terme de matriarcat budgétaire (Perrot 1998; Zelizer 2005). Le second aspect du travail ménager à dimension économique que nous examinerons regroupe la production de biens et de services se substituant à ceux qu'on peut acquérir sur le marché. C'est une contribution cruciale à l'économie familiale dans la mesure où elle comble des besoins que les revenus n'arrivent pas à satisfaire (Baillargeon 1991, 160). Grâce aux féministes, la détermination, dès les années 1980 en Suisse,

* Département des sciences sociales, Université de Fribourg, CH-1700 Fribourg, caroline.henchoz@unifr.ch et francesca.poglia@unifr.ch.

¹ L'économie familiale désigne les diverses ressources mises en commun par les membres de la famille, hommes, femmes et enfants, pour assurer leur survie (Baillargeon 1991, 15).

de la valeur économique de cette production domestique a permis sa reconnaissance sociale (Chaponnière 1992). Cependant, rares sont ceux qui ont montré dans quelle mesure elle contribuait à l'équilibre du budget des ménages.

L'approche socio-historique basée sur des récits de vie proposée ici permet également d'apporter une brise de réponse à la question de savoir d'où vient le changement. Comment expliquer qu'en un siècle, nous sommes passés d'une économie familiale où chacun avait des rôles économiques spécifiques et relativement cloisonnés à une économie où les deux conjoints sont devenus des partenaires dans la gestion des finances et l'apport de revenus? Se basant sur des documents écrits, Zelizer (2005) met en avant l'évolution des normes en matière d'égalité et de consommation. Cet article propose une explication complémentaire. Selon nous, ces changements prennent également racine dans la manière dont la génération des anciens a vécu et perçu l'organisation financière de ses parents. A l'instar de Shorter (1975), nous montrons que les sentiments jouent un rôle moteur dans le décloisonnement des frontières entre les sexes contribuant ainsi à modifier profondément les pratiques économiques intimes.

2 L'*histoire orale* comme principale source d'informations

Comprendre les transformations des usages et significations de l'argent au sein de trois générations de familles de Suisse romande² conduit à privilégier les méthodes qualitatives tant pour les sources utilisées que pour les procédés d'analyse. Les méthodes qualitatives sont en effet plus à même de documenter une transformation historique et d'élucider certaines de ses dimensions culturelles (Lemieux et Mercier 1989). Les récits biographiques ont composé notre principale source d'informations³. La littérature citée dans cet article a été utilisée pour éclairer par la comparaison les phénomènes repérés dans les entretiens. L'interaction constante entre théories et données empiriques a été mobilisée durant toutes les étapes de la recherche, de la formulation de la question de recherche aux analyses et interprétations des données (Glaser et Strauss 1967).

Si ce procédé maximise la richesse des données récoltées et permet de rendre compte de l'expérience de groupes absents de la sphère publique ou de documents écrits comme les femmes (Perrot 1998), il ne prétend pas à la représentativité. Étayer l'existence d'une transformation historique nécessite de comparer une même société à divers stades de son histoire. Nous avons ainsi mené une centaine d'entretiens

2 Etude financée par le FNS menée en 2007–2009. Requérante principale : Prof. F. Poglia Miletì ; chercheuse principale : Dr. C. Henchoz.

3 Des lettres, un récit autobiographique et les comptes d'un ménage de 1948 à 1961 ont complété les entretiens. Sur les limites méthodologiques de l'*histoire orale* : Lemieux et Mercier (1989), Baillargeon (1991 ; 1993).

individuels et collectifs auprès de personnes de classes moyennes âgées⁴ entre 24 et 97 ans, vivant/ayant vécu en couple avec enfants.

Nous avons rencontré autant d'hommes que de femmes et dans un nombre à peu près identique pour les trois générations : la jeune génération (jusqu'à 45 ans), la génération pivot (45–65 ans) et la génération des anciens (plus de 65 ans)⁵. A noter que la génération des anciens dont les récits sont le sujet de cet article regroupe le troisième âge (11 personnes entre 65–79 ans) et le quatrième âge (12 personnes de plus de 80 ans). Les plus de 80 ans ont fondé leur couple durant ou juste après la seconde guerre mondiale et la plupart d'entre eux se souvient très bien de l'impact de la grande dépression des années 1930 qui toucha les entreprises d'exportation particulièrement nombreuses dans certaines régions de Suisse romande comme le Jura (Bergier 1984). Les moins de 80 ans se sont mariés quant à eux dans les années 1950, à la fin de la période qui nous intéresse ici.

Les anciens sont majoritairement issus de la classe ouvrière et paysanne. S'ils n'ont pas pu nous préciser les salaires de leur parent, la situation qu'ils décrivent est celle de familles dont les revenus sont parfois à peine suffisants. En ce sens, cet article porte surtout sur le rôle économique des femmes dans les familles modestes de Suisse romande.

La comparaison permet d'aller au-delà d'une existence singulière pour faire ressortir les particularités d'un milieu, d'une époque, d'un groupe générationnel et/ou sexuel. Ainsi, il ressort des récits des anciens sur leur enfance et leur vie de jeune adulte un certain nombre d'éléments récurrents comme les difficultés matérielles, la domination du patriarche sur sa femme et ses enfants, le rôle des enfants en tant que pourvoyeurs secondaires de revenus et celui des épouses en tant que gestionnaires du budget quotidien. La récurrence de ces éléments et la manière dont ils ont été perçus par l'ensemble des témoins de l'époque nous semblent central pour comprendre la transformation d'une économie familiale basée sur la division sexuée, hiérarchisée et rigide des tâches à une économie où les rôles conjugaux, sans être totalement convertibles, sont davantage fondés sur l'indépendance, le partenariat et l'égalité (Pahl 1989 ; Zelizer 2005 ; Henchoz 2008b). Nous partons ainsi du postulat que les individus vont mobiliser leurs représentations et leurs expériences pour construire leur propre fonctionnement conjugal.

3 Le contexte socio-économique de l'entre-deux-guerres aux années 1950

Cette période est particulièrement intéressante à étudier car c'est la plus ancienne pour laquelle il est encore possible de rencontrer des témoins. Elle marque les pré-

⁴ Le revenu familial correspondant au revenu moyen en Suisse. Ceux qui ne souhaitaient pas faire part de leur revenu se décrivaient eux-mêmes comme faisant partie de la classe moyenne.

⁵ Ce choix relaie aussi l'idée de générations familiales, les uns pouvant être les parents et/ou les enfants des autres (Attias-Donfut 1997).

misses d'une nouvelle économie familiale fondée sur la consommation qui émergera en Suisse après 1945. A cause des crises économiques des années 1920 et 1930 et des restrictions imposées par la seconde guerre mondiale, il faut en effet attendre les années 1950 pour que la forte productivité que connaît la Suisse dès l'entre-deux-guerres aboutisse à une hausse générale et sans précédent des revenus et du pouvoir d'achat (Bergier 1984 ; Siegrist et al. 1997).

L'environnement socio-économique des ménages de la première moitié du 20ème siècle se caractérise donc pour les classes les plus modestes qui sont l'objet de cet article par des conditions de vie précaires et peu de surplus financiers. Cette période est définie par la coexistence d'une économie de subsistance avec l'économie de marché. Ainsi, en 1921, la part des dépenses alimentaires des salariés ayant le plus bas pouvoir d'achat est de 50% (Höpflinger 2010). Il y a donc peu de revenu disponible pour les dépenses qui ne sont pas de base. Dans cet État-Providence en construction, le niveau de vie des ménages dépend étroitement de la santé et de la capacité de travail de ses membres car il existe peu d'assurances sociales (Gnaegi 2004). Outre l'assurance militaire (1902), les autres assurances sociales de cette époque se concentrent uniquement sur la maladie (1914) et l'accident (1918). En l'absence d'assurance chômage obligatoire et d'assurance vieillesse (respectivement entrées en vigueur en 1980 et 1948), c'est l'assistance publique qui couvre ce que la solidarité familiale ne prend pas en charge.

Malgré l'absence de sécurité sociale, le recours au travail salarié des femmes mariées est généralement jugé indésirable (Messant-Laurent 1991 ; Studer 1997 ; Studer 2000 ; Christe et al. 2005). Dans cette période de crises et de chômage, on considère que les emplois doivent être réservés aux hommes. Un certain nombre de mesures – comme la loi fédérale de 1927 sur le statut de fonctionnaire introduisant le mariage comme juste motif de licenciement pour les femmes, l'interdiction du travail féminin de nuit et le dimanche ou encore les fortes discriminations salariales – encouragent les femmes à demeurer au foyer (Studer 1995 ; Christe et al. 2005 ; Schoeni 2005).

Le code civil de 1907 (valable jusqu'en 1988) consacre également l'inactivité professionnelle des femmes : le mari, chef de famille, a la charge d'entretenir femme et enfants pendant que l'épouse s'occupe des tâches domestiques. Le régime légal ordinaire, celui de l'union des biens, place la femme mariée sous la tutelle de son époux (Sutter et al. 2001b). C'est lui qui gère l'ensemble des biens. Il peut interdire à sa compagne de travailler ou de prendre un emploi qu'il désapprouve. L'épouse a besoin de la signature de son mari pour les dépenses importantes, au contraire de ce dernier qui peut choisir la demeure familiale, résilier un bail ou vendre un bien immobilier sans son accord. En cas de séparation ou de divorce, les acquêts (économies réalisées pendant la durée du mariage) sont divisés pour 2/3 à l'époux et 1/3 à l'épouse. Celle-ci n'a qu'un seul privilège, à supposer qu'elle ait un salaire : ce qu'elle a mis de côté lui appartient, elle n'a pas à partager (Zirilli 2006, 35).

4 L'apport financier des femmes à l'économie familiale

Le modèle familial consacrant les hommes pourvoyeurs économiques et les femmes pourvoyeuses de soins et de travaux ménagers est érigé en Suisse comme norme et idéal à atteindre dès le XIX^e s (Heller 1979 ; Chaponnière 1992 ; Christe et al. 2005). Il est soutenu par le code civil et par un ensemble de processus administratifs qui concourent à invisibiliser le travail rémunéré des femmes. Par exemple, les recensements fédéraux de l'époque dénombrent uniquement les *métiers* exercés à *plein temps*. Ce mode de collecte de données ignore le travail rémunéré des femmes, souvent auxiliaires sans profession à temps partiel (Natchkova et Schoeni 2005). En outre, les activités lucratives qui ont lieu dans l'économie informelle, à domicile comme c'est souvent le cas pour les femmes, ne sont pas recensées (Head-König et Mottu-Weber 1999 ; Tilly et Scott 2002 [1987] ; Battagliola 2004 [2000]).

Bien que le taux d'activité professionnelle des femmes diminue durant la période qui nous intéresse, le modèle bourgeois traditionnel ne se diffusera largement à toutes les couches sociales qu'après la Deuxième Guerre mondiale lorsque les milieux économiques se montrèrent disposés à verser aux hommes des salaires suffisants pour subvenir aux besoins de la famille (Blattmann 2010). Cependant, au plus bas, soit entre la fin de la deuxième guerre mondiale et jusqu'au milieu des années 1970, le pourcentage de femmes professionnellement actives ne descendra jamais au-dessous d'un tiers (Jobin 1995, 58).

4.1 Les mères, pourvoyeuses méconnues de revenus

Le décalage entre la norme très forte à cette époque de la mère au foyer, les discours qui la présentent comme telle et les pratiques se retrouve dans les entretiens. Les vingt-trois personnes de la génération des anciens interrogées affirment que leur mère était au foyer. Seules deux précisent explicitement que cette dernière avait une activité rémunérée à domicile. L'une comme couturière et l'autre comme aide de bureau. Pourtant dans les récits, on relève de nombreuses autres activités féminines rétribuées comme l'accueil de pensionnaires, la couture ou la vente de productions domestiques. Pourquoi ne sont-elles pas présentées comme telles? Plusieurs pistes d'explications peuvent être fournies. Les premières relèvent des représentations sociales. La répartition sexuée des tâches semble si ancrée dans les esprits qu'elle est imperméable aux réalités de la vie quotidienne. Ainsi, une même activité peut être considérée comme du travail rémunéré ou non. Alors qu'un homme affirme que sa mère ne travaillait pas, sa conjointe présente lors de l'entretien relève qu'elle faisait de la couture à la maison et qu'elle était rétribuée pour cela. Pour certaines personnes, le fait que l'activité ne soit pas liée à un emploi reconnu comme tel et qu'elle ait lieu à domicile lui fait perdre son statut de travail rémunéré. Considérées alors comme le prolongement de tâches domestiques qui vont de soi, ces activités ne sont pas distinguées du reste du travail ménager.

Taire les contributions économiques des femmes permet en outre de se conformer à la norme de l'époque, notamment en préservant le statut de chef de famille (Baillargeon 1991).

Lucie : *Mais après [le mariage], moi, je cousais aussi à la maison. Je faisais les pantalons de gendarmes. J'avais frs. 25.- pour un pantalon et les autres, les cheminots, c'était frs. 14–15.-. Ca dépendait s'il y avait des poches supplémentaires. Mais je gagnais plus que lui avec ma couture.*

Question : *C'était en plus d'être sommelière ?*

Lucie : *Là j'avais arrêté. C'était après que je me sois mariée ça. J'ai cousu, autrement, on n'arrivait pas à s'en sortir.*

Question : *Ca vous gênait qu'elle gagne plus que vous ?*

Michel : *Moi, ça ne me gênait pas. A vrai dire, j'ai dit : « Petit à petit, ça reviendra ».*

Comme le souligne cet extrait d'entretien de couple avec Lucie (76 ans, sans formation) et Michel (75 ans, monteur sanitaire), les femmes fournissent parfois une part essentielle du revenu du ménage. Pourtant leur participation financière est présentée comme négligeable ou temporaire.

Léon (87 ans, fleuriste), se souvient :

Votre maman travaillait ?

Non, on avait un commerce de jardinerie alors bon, elle faisait le ménage mais ça faisait un gros ménage. Ca faisait quand même une quinzaine de personnes parce qu'il y avait les ouvriers, les employés.

Dans deux cas où les employés vivent avec la famille, la mère est présentée comme ne travaillant pas quand bien même sa production domestique (le ménage et les repas) permet au père employeur d'économiser une partie du salaire de ses ouvriers qui sont alors rétribués partiellement par le travail ménager féminin.

L'absence de mention des apports économiques des épouses n'est pas seulement liée à la perception sociale du travail rémunéré et au rôle de pourvoyeur masculin des revenus qu'il s'agit de ne pas contester, elle relève également d'un enjeu symbolique important. Ne pas citer les contributions féminines, c'est aussi marquer son appartenance à un milieu modeste certes, mais pas indigent. Comme le souligne Émile (86 ans, sans formation), « en ce temps-là, les femmes qui travaillaient, c'était des femmes qui étaient obligées, (...) il fallait qu'elles aident à faire tourner la marmite. »

4.2 Les filles, pourvoyeuses secondaires de revenus

L'apport financier des femmes mariées étant jugé indésirable socialement, c'est celui des enfants qui est sollicité pour équilibrer le budget familial. Célie (80 ans, sans formation) se rappelle avoir livré les journaux après l'école obligatoire. Les frs. 4.- de rémunération hebdomadaire, « c'était pour ma maman, ce n'était pas pour moi. Il fallait aider, le peu qui rentrait, ça aidait ».

A moins de provenir d'une famille relativement aisée, la plupart des hommes et des femmes de cette génération ont remis leur salaire à leur parent jusqu'à leur mariage. Cependant, l'apport économique des filles est généralement sollicité plus tôt que celui des garçons. Elles sont les premières à quitter l'école dès la fin de leur scolarité obligatoire pour aider leur famille (Bühler 2001). Cela est congruent avec la logique de l'époque qui considère que le niveau de vie des filles dépendra davantage du mariage qu'elles contracteront que de leur capacité à obtenir un bon salaire.

Quand mon frère a fêté ses 90 ans, il a fait un écrit et il a dit : « Ma sœur, elle a travaillé pour ses frères, pour qu'ils aient un métier ». J'ai donné mes sous jusqu'à 20 ans.

Comme le soulignent les propos de Léa (97 ans, sans formation), à cette époque, le niveau de vie de la famille, le sexe d'un enfant et son rang dans la fratrie déterminent son parcours de vie. Dans les familles au revenu modeste, les ainés et les filles ont moins de probabilités de poursuivre leurs études que les cadets et les garçons qui bénéficient de leurs apports financiers pour poursuivre leur formation.

En échange de leur contribution, certains reçoivent un peu d'argent généralement destiné à de menues dépenses ou à leur futur ménage (le trousseau pour les filles ; l'achat de meubles pour les garçons). D'autres ne reçoivent rien. Pourtant, à l'image de Suzie (85 ans, employée de commerce), rares sont ceux qui considèrent cela comme une injustice.

C'était normal. Elles avaient aussi certainement aidé leurs parents ou même pris leurs parents chez elles, chez eux. Non, je pense qu'il y a une solidarité familiale.

Dans un contexte où les ressources sont rares, c'est moins l'individu et ses désirs qui priment que la maisonnée. « C'était comme ça » ou « c'était normal » est la réponse la plus courante quand on demande à cette génération comment elle ressentait le fait de verser l'ensemble de ses revenus à ses parents. La famille est considérée comme une unité de travail dont les membres sont interdépendants. L'économie familiale est celle de l'assistance mutuelle nécessaire à la survie économique. Sans assurance sociale et parfois sans épargne, la réciprocité attendue est filiale (on aide financièrement nos ainés comme ils nous ont aidé et comme nos enfants nous aideront)⁶ et

⁶ Sur son budget de novembre 1948 de frs. 980.-, Suzie déduit frs. 200.- de pension pour la maman

statutaire, l'appartenance à une catégorie donnée de parenté ou de sexe dictant le traitement réservé à la personne (Kellerhals et al. 1988). Ainsi, Émile (86 ans, sans formation) a travaillé jusqu'à l'âge de 20 ans à la ferme de ses parents sans recevoir le moindre salaire avant d'aller en usine afin d'apporter une contribution financière supplémentaire.

Fallait tout: payer, travailler. (...) Le lundi matin, je pousse la porte de l'écurie. On me dit: « Bonjour ». Ouais, bonjour [ton acerbe].

« Aujourd'hui, tu iras te chercher du boulot à l'usine, tu paieras une pension et tu nous aideras à côté ». Je n'avais pas le choix. Moi qui aurais tant aimé partir, déjà pour trouver la liberté, je n'ai pas osé refuser.

5 Le travail financier des mères

Lorsque les revenus sont faibles, joindre les deux bouts est une tâche difficile qui requiert un travail financier important car le bien-être de la famille dépend de la capacité des femmes à se débrouiller avec l'argent disponible. La mère récolte généralement les salaires des membres de la famille qu'elle s'occupe ensuite d'allouer aux différents postes du budget en comblant par sa production ménagère ce que les revenus n'arrivent pas à payer. La remise de paie par le mari et les enfants est chose courante dans les ménages modestes de cette époque (Voir aussi Pahl 1989; Zelizer 2005). Cette organisation, qui relève davantage d'une nécessité économique que d'un choix, a l'avantage de centraliser tous les revenus afin de faire face aux dépenses courantes.

Quand l'argent fait défaut, le travail financier nécessite aussi de fixer les priorités d'achat: généralement les dépenses incompressibles (loyer, électricité) sont prioritaires. Le solde sert à payer la nourriture, le chauffage puis le « superflu »: habillement, transport et s'il reste quelques sous, les loisirs ou l'épargne. Les femmes ont aussi recours à différentes stratégies comme les achats à meilleur marché ou à crédit (au carnet) qu'elles se chargent d'aller négocier avec les petits commerçants (Voir également Hoggart 1970 [1957]).

Ces tâches requièrent une multitude de compétences, qui dans la sphère publique sont attribuées aux cadres, comme la capacité de prendre des décisions, de planifier, de gérer, de coordonner, de surveiller les résultats, de s'adapter et de faire preuve d'inventivité (Schein 2001). Ce travail financier demande également de la précision et du temps. Il implique un investissement mental important lorsque chaque dépense même minime doit être évaluée et soupesée. Dans ses comptes de novembre 1948, Suzie (85 ans, employée de commerce) note scrupuleusement

de son mari et frs. 50.- pour sa mère qui vit avec eux. Cela équivaut aux dépenses alimentaires du mois.

les frs.1.70 de frais de poste mensuel. Hilda (66 ans, universitaire) relève la même pratique chez sa mère :

Mon père apportait son salaire et il ne voulait plus s'en occuper. Et c'est ma mère qui était très minutieuse qui gérait l'argent. Elle écrivait tout ce qu'elle dépensait. Moi, je la voyais écrire : sucre. Ils avaient peu d'argent et donc ma mère a toujours été une fourmi au niveau de la gestion de l'argent.

6 La production ménagère

La production ménagère est une autre stratégie, mobilisée encore aujourd'hui (Weber 1996 ; Henchoz 2008a), pour boucler le budget. Il s'agit de réduire les dépenses du ménage en substituant des biens manufacturés et des services fournis sur le marché par des biens et des services produits à la maison et à moindre frais. Avant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, la famille est moins un lieu de consommation qu'un lieu de production. L'alimentation occupant un poste important du budget, l'habileté des femmes à cuisiner bon marché est centrale. L'autre production ménagère importante est la couture. Dans les milieux à revenus modestes, les femmes sont nombreuses à habiller toute la famille. Présentée comme une contribution à l'économie publique par ceux qui souhaitaient rendre son enseignement obligatoire (Sutter et al. 2001a), la valeur économique de cette production n'est pas nécessairement reconnue au sein de la famille. Il faut qu'elle n'aille plus de soi et que, par comparaison aux biens vendus sur le marché, on puisse lui fixer un prix pour qu'on en mesure rétrospectivement l'importance, comme le fera Paule (88 ans, couturière).

J'ai fait tous les habits de mes enfants. Et je me disais : « Moi qui n'ai pas travaillé en somme » et maintenant que je ne peux plus faire de couture. Je n'ai plus la vue pour faire de la couture, je n'ai plus le courage. Je vais chez la couturière. Je me suis dit : « Je crois aussi que tu as gagné ta vie en faisant tous les habits, tout ce qu'il y avait à faire de couture ». Je crois que c'était aussi un certain apport.

7 Le pouvoir des mères

Les contributions des épouses à l'économie familiale leur fournissent-elles du pouvoir dans la sphère privée ?

En l'absence de revenus suffisants, l'argent que les femmes gagnent sert généralement aux besoins du ménage. Contrairement aux générations suivantes, elles ne tirent pas nécessairement avantage de leur propre revenu car elles peuvent

rarement l'utiliser comme elles le souhaitent. Dans un tel contexte, gérer le budget est une corvée plus qu'une source de pouvoir (Wilson 1987 ; Pahl 1989). En outre, le matriarcat budgétaire ne signifie pas pour autant que les époux abandonnent leurs priviléges. Comme Albin (81 ans, horloger) le souligne, la remise de paie n'est souvent que partielle, un certain nombre d'époux en conservant une part pour leur usage personnel.

Mon père, il donnait sa paie et puis c'était à ma mère de se débrouiller.

Il se gardait quelque chose ?

Ah oui, il ne s'oubliait pas. Pour sortir, de l'argent il en avait bien mon père. C'était pareil pour aller au cercle catholique le vendredi soir jouer aux [cartes].

Verser son salaire et ne plus s'en occuper permet aux hommes de se soustraire des préoccupations des fins de mois difficiles. Comme le relève Jean (81 ans, universitaire) dans sa lettre, la remise (ici très partielle) de la paie n'empêche toutefois pas le contrôle des dépenses :

Fred était un homme consacré aux siens, intelligent, à la conversation agréable mais, comme tout bon calviniste ici, très près de ses sous. Comme il en imposait à sa femme notamment en raison de ses positions religieuses, celle-ci a accepté la situation tout en rongeant son frein. Imaginez que Mado devait implorer Fred, et à plus d'une reprise, chaque fois qu'elle était dans l'obligation de s'acheter une nouvelle culotte, qu'elle devait finalement choisir la meilleure marché, bien entendu, tout en fournissant la quittance d'achat à son mari.

Comment expliquer que les femmes n'aient pas remis en question les priviléges masculins ? Trois éléments d'explication ressortent des récits. Premièrement, l'autorité du mari et du père, consacrée par le droit, paraît incontestable, comme le souligne Flavie (79 ans, employée de commerce) :

Maman, les hommes ça passait toujours en premier, c'était encore une femme qui était derrière son mari. Elle attendait que son mari soit à table, elle servait tout le monde.

Les femmes remettent rarement explicitement en question les prérogatives de leur époux. Leurs moyens de pression passent peu par la parole et la négociation. Certains ont suggéré qu'elles utilisaient d'autres moyens comme la grève du lit, mais ce sujet qui conjugue argent et sexe est si tabou que nous n'avons pu obtenir d'informations. Plutôt que de disputer les priviléges et le droit de possession du mari sur son salaire, les femmes comptent davantage sur leurs propres ressources et savoir-faire ainsi que sur les revenus de leurs enfants. Deuxièmement, certaines femmes ignorent le

salaire de leur mari qui le reçoit alors en main propre à l'usine, elles peuvent donc difficilement vérifier s'il leur en remet la totalité. Troisièmement, le salaire masculin semble disposer d'un autre statut que celui des enfants et des femmes qui est totalement communautarisé. Il est perçu comme un revenu personnel. Le sentiment de dépenser l'argent d'un autre explique peut-être pourquoi les femmes se contentent de ce que leur époux veut bien leur donner (Baillargeon 1991). Ainsi, contrairement à ce qu'on peut penser – et aux discours des politiques de l'époque (Christe et al. 2005) –, le revenu familial définit moins le salaire du pourvoyeur principal que celui des femmes et des enfants.

Dans une structure familiale patriarcale, le pouvoir économique des femmes dépend plus de leur affirmation sur le plan parental que sur le plan conjugal. Leur statut de mère et l'autorité inhérente leur permettent en effet d'accéder à une forme de pouvoir économique qui s'exprime, comme le relève Louis (81 ans, horloger), dans les exigences formulées à l'égard des enfants :

*On ne pouvait pas tricher de 5 centimes, il fallait amener le bordereau.
Ma mère ne me faisait cadeau de rien. A la première crise du pétrole,
dans les années 1950, je me suis retrouvé au chômage. Je touchais frs.
6.40 par jour, six jours par semaine et ma mère me faisait payer frs. 6.50
de pension, sept jours par semaine. Donc je payais plus de pension que
ce que je gagnais. Elle ne m'aurait pas fait cadeau de 5 centimes. C'était
comme ça et puis le jour de la paie, pas question de lui donner le lende-
main. Le jour de la paie : « Tu me dois tant ».*

Équilibrer le budget est pour ces femmes des classes modestes un travail pénible et une source de pressions à la fois matérielles et sociales. En effet, cette tâche a une dimension ostensible, source de préoccupation individuelle et collective. C'est un indicateur du statut et de la moralité de la famille (Weber 1996). Ainsi en 1915, pour l'Union des femmes de Château D'Oex, « l'incapacité ménagère est dans nombre de cas la cause de la misère » (Chaponnière 1992, 152). Lorsque le gagne-pain offert par l'industrie ne suffit pas, on compte sur les capacités ménagères des femmes pour répondre aux besoins de la famille. L'enseignement ménager vise d'ailleurs à les éduquer à cet effet. Il est considéré comme central dans la lutte pour combattre la misère morale et financière (Heller 1979 ; Chaponnière 1992).

En ce sens, les femmes ont un pouvoir symbolique important mais qui, en cas de difficultés économiques se révèle plutôt être une pression supplémentaire. L'enjeu autour du travail domestique ne porte pas seulement sur le statut du ménage mais aussi sur leur statut personnel. Cette activité n'est pas indépendante des qualités qu'on leur prête (Weber 1996). « Tenir son ménage » est la preuve de sa compétence et de ses capacités de bonne maîtresse de maison. Si, à la fin du mois, le budget est déficitaire, la responsabilité en incombe aux femmes dont, à l'instar de Louis (81 ans, horloger), on met en doute les aptitudes :

Je pensais que si mon père avait eu un peu plus de poils au cul, si c'était lui qui s'était occupé des comptes, on n'aurait pas été dans la déche. Mais il amenait sa paie puis il laissait ma mère se débrouiller.

Votre maman n'était pas une bonne gestionnaire ?

Elle faisait avec ce qu'elle avait puis je pense que ce n'était pas une bonne gestionnaire. Qu'est-ce que vous voulez avec cinq gosses il en faut sur la table, puis les habits et tout ça. Mais mon père ne s'est jamais inquiété de savoir s'il lui donnait assez. Il lui donnait ce qu'il voulait parce qu'il ne donnait jamais ses coupons de paie. Il lui donnait ce qu'il voulait et ma mère devait se débrouiller.

Ces propos sont emblématiques du changement qui va s'opérer avec la génération des anciens. Bien que l'on incombe à la mère la responsabilité d'assurer un niveau de vie décent, le désengagement du père est progressivement remis en question.

8 D'où vient le changement ?

Le pouvoir économique des femmes de cette époque dépend davantage de leur statut de mère que d'épouse. Par conséquent, il ne semble pas suffisant pour contribuer à changer un fonctionnement financier dominé par les prérogatives du patriarche. Comment expliquer alors que plusieurs personnes interrogées aient abandonné l'organisation financière de leurs parents – une organisation basée sur « la dictature du mari » (Krüger et Levy 2001) qui s'exprimait par la remise (partielle plus que totale) de sa paie et par son désintérêt pour la gestion du quotidien – pour privilégier, une fois adultes, un système favorisant l'implication partagée des époux dans la gestion des revenus et un accès plus grand des femmes au revenu masculin ?⁷

A notre connaissance, il existe peu de recherches portant spécifiquement sur l'évolution historique de l'économie familiale. En ce sens, l'interprétation que nous proposons mériterait d'être étayée par d'autres études. Nous pouvons toutefois distinguer deux types de facteurs de changement : les facteurs liés à divers événements socio-économiques et d'autres rattachés à la vie privée.

8.1 Le contexte socio-économique

Bien avant les années 1970–80 qui, en Suisse, marqueront un changement déterminant dans les rapports de genre (augmentation du taux d'activité et du niveau d'éducation des femmes, droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral, etc.), différents événements socio-économiques contribuent à faciliter l'accès des femmes au revenu masculin. Avec le versement dès les années 1960 du salaire sur des comptes bancaires, les femmes savent désormais combien gagne leur mari, ce qui leur donne

⁷ Cf. également Pahl (1989) et Zelizer (2005).

un argument supplémentaire pour revendiquer, si nécessaire, l'accès à sa paie. Elles ont très concrètement la possibilité de disposer d'une procuration pour accéder au compte de leur conjoint. Dès les années 1950, l'augmentation importante des revenus joue également un rôle central. Elle offre plus de latitude quant à la consommation. Leur rôle de principales consommatrices du ménage nécessite dès lors que les femmes aient un accès facilité aux revenus masculins (Zelizer 2005). En outre, les revenus étant plus importants, le détournement inavoué d'une partie du salaire pour sa consommation personnelle a moins de sens pour les hommes qui peuvent désormais s'octroyer légitimement de l'argent de poche. Enfin, si pour les bas revenus, il est plus efficient que les flux financiers soient gérés par une seule personne, généralement la femme, ce n'est plus le cas lorsque les revenus augmentent. Wilson (1987) note ainsi que pour les couples à moyens revenus, la gestion de l'argent repose rarement sur une seule personne. N'étant plus considérée comme une partie du travail domestique, elle est souvent définie par les partenaires comme conjointe ou partagée.

8.2 Vers une nouvelle conception des relations familiales

Avant la désinstitutionnalisation du mariage (Cherlin 2004) qui marquera les années 1960, apparaît une nouvelle conception des relations familiales. Celle-ci est marquée par une sentimentalisation des relations conjugales et parentales qui transformera progressivement l'institution économique qu'est la famille en un lieu favorisant le bien-être émotionnel de ses membres (Mintz et Kellogg 1988, 44–45). Ainsi, bien que l'Etat sanctionne encore le mariage comme un moyen de partager les priviléges, les devoirs et les rôles entre les hommes et les femmes, un nouvel idéal de partage des droits et des responsabilités émerge. Les femmes deviennent des compagnons et des égales. Les vieilles idées d'autorité patriarcale sont remplacées par un nouvel idéal d'amour, d'estime, d'amitié et de confiance mutuelle. Ce nouvel idéal d'épanouissement personnel dans le mariage conduit les conjoints à investir davantage dans le domestique et l'intimité.

La diffusion de l'idéal du mariage compagnonnage dès les premières décennies du 20^{ème} siècle (Coontz 2001) joue un rôle central dans la transformation de l'économie familiale. Bien plus que leurs parents, la génération des anciens considère que mari et femme sont des partenaires interdépendants unis par des intérêts réciproques.

J'imaginais, moi, cette complémentarité. Ce n'était pas du tout deux individus différenciés, c'était vraiment le couple qui gérait l'argent du couple, c'était ça.

(Rose, 66 ans, formation universitaire)

On s'est toujours bien entendu. On a toujours partagé, on a toujours discuté, que ce soit pour des achats, pour des décisions de partir en vacances.
 (Louis, 81 ans, horloger)

La sentimentalisation des relations intimes implique également une nouvelle attitude envers les enfants. De période de soumission à l'autorité, l'enfance devient une période de développement et de préparation à la vie adulte (Mintz et Kellogg 1988, 47) dont les femmes en sont les principales responsables.

La génération des anciens est la seule génération à avoir mentionné les larmes maternelles face aux difficultés financières. Cette référence peut s'interpréter à la fois comme l'illustration de la pénibilité du rôle économique des femmes et comme le signe de l'empathie des enfants pour leur situation.

Cette empathie naît de l'émergence d'un nouveau modèle éducatif et moral qui consacre la mère principale responsable de l'éducation des enfants et du bien-être émotionnel de la famille (Heller 1979 ; Hugger 1998). L'accent mis sur le rôle des femmes comme pourvoyeuse de soins et de liens familiaux de qualité, soutenu dans les périodes de crise par différentes actions politiques et sociales visant à les garder au foyer, conduit à rapprocher les enfants de leur mère dans une relation qui s'exprime de manière moins autoritaire et plus émotionnelle. Ce rapprochement conduit Émile (86 ans, sans formation) et d'autres interviewés à faire le parallèle entre leur situation et celle de leur mère, tous étant sous la domination d'un patriarche, peu présent à la maison, que l'on connaît finalement peu.

Les femmes étaient complètement résignées. Nous, on se disait : « C'est dommage que la maman ne réagisse pas un peu pour nous dégager, nous soutenir ». Et puis elle, elle pensait peut-être la même chose quand on devenait grand. Elle se disait que les garçons allaient un petit peu le barrer [le père] mais autant l'un que l'autre, on peut dire qu'on comptait l'un sur l'autre mais c'était toujours lui le chef.

On retrouve le même discours dans la lettre que Michel (66 ans, pasteur) adresse à sa mère décédée :

Papa était le chêne et tu étais le roseau, pliant toujours devant la rudesse, le mutisme, parfois malheureusement le mépris de ton mari. (...) Je trouve que tu aurais dû taper sur la table et dire : « Non ! Cela suffit ! Je n'accepte pas cela » (...) nous aurions peut-être appris, nous tes fils, à nous défendre.

8.3 L'empathie des fils

La sentimentalisation des relations intimes apparait ainsi dans les entretiens comme un autre facteur contribuant à modifier l'économie familiale. En faisant preuve

d'empathie, on se met à la place de l'autre, et par conséquent on remet en question la frontière qui sépare les sexes (Shorter 1975 ; Segalen 1980). Comme le souligne Célie (80 ans, sans formation), dans le cadre de l'économie familiale, cela s'exprime par la remise en question de la stricte séparation des rôles.

Quand mon mari était encore à la maison et qu'il y avait encore ses quatre frères et sœurs, il a vu que sa maman, elle a beaucoup peiné, puis elle pleurait beaucoup. Puis elle se débrouillait, elle était travailleuse, elle faisait de la lingerie pour L., des chemises d'hommes, des draps. En plus de la ferme, elle travaillait à part (...). Il a vu comme elle a peiné alors je pense que ça lui est resté comme à moi. (...) Ma maman aussi, souvent elle pleurait.

Selon nous, c'est surtout l'empathie des fils pour leur mère qui a été moteur de changement. Non pas que les filles ne se soient pas senties concernées par le sort de leur mère (pour preuve l'entraide importante entre générations), mais dans un contexte où le divorce est rare et où les femmes mariées se retirent du marché du travail, leur marge de manœuvre est moindre. L'expérience de leur mère les conduit surtout à être attentives au choix de leur conjoint. Un bon mari est un homme qui ne boit pas, qui sort peu et dont la santé lui permet d'assumer son rôle de pourvoyeur économique⁸. Une fois en couple, l'empathie pour l'autre sexe en cas de difficultés économiques se traduit surtout par un surcroit d'investissement dans les tâches ménagères, ce qui tend plutôt à renforcer les rôles et une division du travail sexués. L'empathie des fils pour leur mère, au contraire, a contribué à changer le mode de fonctionnement de l'économie familiale car nombreux sont les hommes comme Louis (81 ans, horloger) qui ont souhaité s'impliquer dans la gestion du budget familial afin de ne pas reproduire un modèle parental qu'ils désapprouvaient.

Je me rappelle mon père [sortait] pratiquement tous les vendredis soirs. Ça avait beau être la déche, ma mère avait beau se creuser la tête pour savoir comment payer le retard sur les carnets mais le vendredi soir, il allait jouer aux cartes et il avait bien su garder ce qu'il voulait pour lui. Alors moi, je n'ai pas voulu de cette façon de faire, de cette tricherie si on peut dire comme ça.

Cette prise de conscience favorise le décloisonnement des rôles économiques et l'instauration d'une relation plus égalitaire. Comme le relève Suzie (85 ans, employée de commerce), nombreux sont les hommes de la génération des anciens à souhaiter partager davantage les prises de décisions.

8

Attentes encore présentes dans les années 1980 (de Singly 1984).

Mon mari aimait beaucoup sa mère, il avait beaucoup d'admiration pour sa mère. Et puis, ça lui semblait normal que les femmes aient quand même un mot à dire.

9 Conclusion

Le discours de ces enfants, aujourd’hui âgés de plus de 65 ans, sur le fonctionnement financier de leurs parents met en évidence le rôle central des femmes dans l’économie des familles suisses à revenu modeste de la première moitié du 20^{ème} siècle. Dès leur plus jeune âge, elles sont sollicitées afin de contribuer par leur force de travail à l’équilibre budgétaire. Une fois adulte, elles sont responsables d’assurer un niveau de vie correct aux membres de la famille. C’est une tâche ingrate lorsque, comme cela semble être le cas dans de nombreuses familles interrogées, les revenus sont insuffisants et que l’époux détient l’autorité sans pour autant se soucier de boucler les fins de mois. Les femmes doivent alors compter sur leurs compétences financières et les revenus des enfants. En cas d’échec, elles en portent la responsabilité : les sanctions sont à la fois sociales et économiques.

Ces enfants, une fois adultes, affirment ne pas avoir voulu de ce modèle parental. Dans un contexte historique comme celui de l’entre-deux guerres où les hommes ont le pouvoir économique, politique et légal, le statut de pourvoyeur principal des revenus des hommes et celui de pourvoyeuse de soins des femmes, n’est pas remis en question. Par contre, la stricte séparation hiérarchique des rôles économiques masculins et féminins s’assouplit progressivement (Segalen 1980 ; Kellerhals et Widmer 2005). Si différents facteurs socio-économiques semblent avoir facilité la transition de l’économie familiale vers plus de démocratie, les entretiens mettent surtout en évidence le rôle central de la « sentimentalisation des relations intimes » (Mintz et Kellogg 1988).

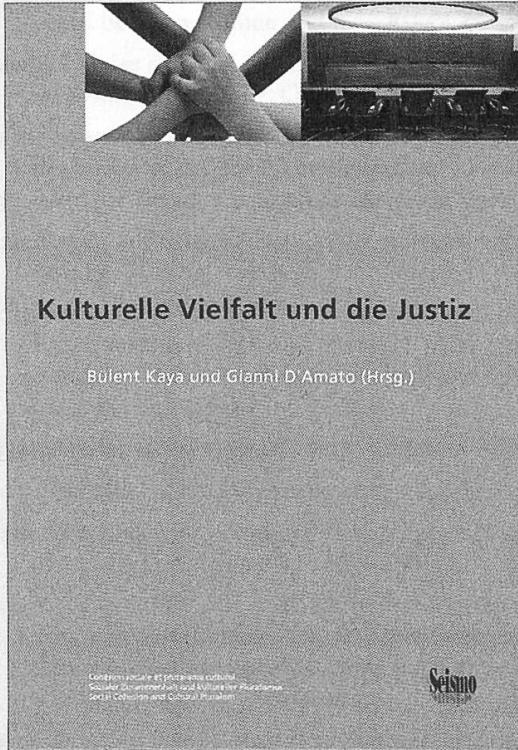
A une époque où l’accès au revenu masculin dépend de la bonne volonté de leur époux, ce changement a nécessité l’implication conjointe des hommes et des femmes. Les femmes y ont contribué moins par leur rôle d’épouse que de mère. En privilégiant des relations fondées sur la proximité affective, elles se sont rapprochées de leurs fils, ce qui a favorisé l’empathie et la reconnaissance de ces derniers pour leur travail. Ce rapprochement entre les sexes a conduit ces fils, une fois devenus adultes, à s’investir davantage dans la gestion du budget familial et à faciliter l’accès de leur épouse à leur revenu.

10 Références bibliographiques

- Attias-Donfut, Claudine. 1997. Le cycle d'échanges entre trois générations. *Lien social et politiques*, RIAC 38: 113–122.
- Baillargeon, Denyse. 1991. *Ménagères au temps de la crise*. Saint-Laurent, Québec: Éditions du Remue-ménage.
- Baillargeon, Denyse. 1993. Histoire orale et histoire des femmes: itinéraires et points de rencontre. *Recherches féministes* 6: 53–68.
- Battagliola, Françoise. 2004 [2000]. *Histoire du travail des femmes*. Paris: La Découverte.
- Bergier, Jean-François. 1984. *Histoire économique de la Suisse*. Paris: Armand Colin.
- Blattmann, Lynn. 2010. Rôle des sexes. *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15988-1-4.php> (09.02.2012).
- Bühler, Elisabeth. 2001. *Atlas suisse des femmes et de l'égalité*. Zurich: Seismo.
- Chaponnière, Martine. 1992. *Devenir ou redevenir femme: l'éducation des femmes et le mouvement féministe*. Genève: Société d'Histoire et d'Archéologie.
- Cherlin, Andrew. 2004. The deinstitutionalization of American marriage. *Journal of Marriage and the Family* 66: 848–861.
- Christe, Sabine, Nora Natchkova, Manon Schick et Céline Schoeni. 2005. *Au foyer de l'inégalité. La division sexuelle du travail en Suisse pendant la crise des années 30 et la deuxième guerre mondiale*. Lausanne: Antipodes.
- Collavechia, Sandra. 2008. « Doing Moneywork »: le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiales. Pp. 183–218 in *L'usage de l'argent dans le couple, pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, édité par Hélène Belleau et Caroline Henchoz. Paris: L'Harmattan.
- Coontz, Stephanie. 2001. Historical perspectives on family diversity. Pp. 59–76 in *Shifting the Center, Understanding Contemporary Families*. 2^{ème} éd., édité par Susan Ferguson. Londres: Mayfield Publishing Compagny.
- Glaser, Barney et Anselm Strauss. 1967. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine.
- Gnaegi, Philippe. 2004. *Histoire et structure des assurances sociales en Suisse*. Zurich: Schulthess.
- Head-König, Anne-Lise et Liliane Mottu-Weber. 1999. *Femmes et discriminations en Suisse: le poids de l'histoire, XVI^e-début XX^e siècle (droit, éducation, économie, justice)*. Genève: Département d'histoire économique de Genève.
- Heller, Geneviève. 1979. « Propre en ordre ». *Habitation et vie domestique 1850–1930: l'exemple vaudois*. Lausanne: Editions d'en bas.
- Henchoz, Caroline. 2008a. *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*. Paris: L'Harmattan.
- Henchoz, Caroline. 2008b. Le rôle de l'indépendance financière dans la construction du lien conjugal contemporain: l'analyse du processus d'individualisation des finances dans trois générations de couples. *Revue internationale Enfances, Familles, Générations* 9: 36–51.
- Hoggart, Richard. 1970 [1957]. *La culture du pauvre*. Paris: Minuit.
- Höpflinger, François. 2010. Evolution du niveau de vie. *Dictionnaire historique de la Suisse*, <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15994.php> (09.02.2012).
- Hugger, Paul. 1998. *Kind sein in der Schweiz: eine Kulturgeschichte der frühen Jahre*. Zurich: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde.
- Jobin, Claire. 1995. *La discrimination sexuelle: entre les activités professionnelle et domestique*. Lausanne: Editions d'en bas.

- Kellerhals, Jean, Marianne Modak et Josette Coenen-Huther. 1988. *Figures de l'équité. La construction des normes de justice dans les groupes*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Kellerhals, Jean et Eric Widmer. 2005. *Familles en Suisse : les nouveaux liens*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Krüger, Helga et René Levy. 2001. Linking life courses, work, and the family : theorizing a not so visible nexus between women and men. *The Canadian Journal of Sociology* 26 : 145–166.
- Lemieux, Denise et Lucie Mercier. 1989. *Les femmes au tournant du siècle, 1880–1940. Ages de la vie, maternité et quotidien*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Messant-Laurent, Françoise. 1991. Evolution du travail féminin. De la production artisanale au monde des bureaux. Pp. 41–55 in *Femmes et travail. Enjeux et perspectives de l'activité féminine en Suisse*, édité par Béatrice Despland. Lausanne : Réalités sociales.
- Mintz, Steven et Susan Kellogg. 1988. *Domestic Revolutions. A Social History of American Family Life*. Londres : Collier Macmillan Publishers.
- Natchkova, Nora et Céline Schoeni. 2005. Entre angoisse masculine et profit patronal : jalons de l'évolution du travail féminin en Suisse, 1888–1945. Pp. 21–34 in *Au foyer de l'inégalité. La division du travail en Suisse pendant la crise des années 30 et la Deuxième Guerre mondiale*, édité par Céline Schoeni, Nora Natchkova, Manon Schick et Sabine Christe. Lausanne : Antipodes.
- Pahl, Jan. 1989. *Money and Marriage*. Londres : MacMillan.
- Perrot, Michelle. 1998. *Les femmes ou les silences de l'histoire*. Paris : Flammarion.
- Schein, Virginia. 2001. A global look at psychological barriers to women's progress in management. *Journal of Social Issues* 57 : 675–688.
- Schoeni, Céline. 2005. La lutte contre les doubles salaires et l'emploi féminin dans les années 30. Pp. 35–103 in *Au foyer de l'inégalité. La division du travail en Suisse pendant la crise des années 30 et la Deuxième Guerre mondiale*, édité par Céline Schoeni, Nora Natchkova, Manon Schick et Sabine Christe. Lausanne : Antipodes.
- Segalen, Martine. 1980. *Mari et femme dans la société paysanne*. Paris : Flammarion.
- Shorter, Edward. 1975. *Naissance de la famille moderne : 18–20^e siècle*. Paris : Seuil.
- Siegrist, Hannes, Jakob Tanner et Béatrice Veyrassat. 1997. *Histoire de la société de consommation – marchés, culture et identité (XV^e–XX^e siècles)*. Zürich : Chronos Verlag.
- de Singly, François. 1984. Les manœuvres de séduction : une analyse des annonces matrimoniales. *Revue française de sociologie* 25 : 523–559.
- Studer, Brigitte. 1995. «Genre» et «classe» dans le mouvement ouvrier. L'arrangement social autour de la législation protectrice du travail au tournant du siècle. Pp. 121–136 in *Pour une histoire des gens sans Histoire. Ouvriers, excluEs et rebelles en Suisse 19^e–20^e siècles. Mélanges offerts à Marc Vuilleumier*, édité par Jean Batou, Mauro Cerutti et Charles Heimberg. Lausanne : Editions d'en bas.
- Studer, Brigitte. 1997. Familienzulagen statt Mutterschaftsversicherung? Die Zuschreibung der Geschlechterkompetenzen im sich formierenden Schweizer Sozialstaat, 1920–1945. *Revue suisse d'histoire* 2 : 151–170.
- Studer, Brigitte. 2000. Sites of contest and negotiation : women's industrial and clerical work until the Second World War in Switzerland. Pp. 137–155 in *Gender and Class in The 20th Century / Sexe et classe au XX^e siècle. International Colloquium*, édité par Denise De Weerdt. Gand : Institut d'histoire sociale.
- Sutter, Eva, Katharina Belser, Martine Chaponnière et Yvonne Pesenti Salazar. 2001a. Education des filles et mixité. Pp. 1–14 in *Femmes – Pouvoir – Histoire. Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000*, édité par Eva Sutter, Katharina Belser, Martine Chaponnière et Yvonne Pesenti Salazar. Berne : Commission fédérale pour les questions féminines.
- Sutter, Eva, Katharina Belser, Martine Chaponnière et Yvonne Pesenti Salazar. 2001b. Les femmes dans le droit civil : majorité, mariage et divorce. Pp. 1–12 in *Femmes – Pouvoir – Histoire. Histoire de*

- l'égalité en Suisse de 1848 à 2000*, édité par Eva Sutter, Katharina Belser, Martine Chaponnière et Yvonne Pesenti Salazar. Berne : Commission fédérale pour les questions féminines.
- Tilly, Louise et Joan Scott. 2002 [1987]. *Les femmes, le travail et la famille*. Paris : Petite bibliothèque Payot.
- Weber, Florence. 1996. Réduire ses dépenses, ne pas compter son temps : comment mesurer l'économie domestique ? *Genèses Sciences sociales et histoire* 25 : 5–28.
- Wilson, Gail. 1987. *Money in The Family*. Londres : Avebury.
- Zelizer, Viviana. 2005. *La signification sociale de l'argent*. Paris : Seuil.
- Zirilli, Anne. 2006. *Le couple devant la loi*. Lausanne : Plus.



Sozialer Zusammenhalt und kultureller Pluralismus

Bülent Kaya und Gianni D'Amato
(Hrsg.)

Kulturelle Vielfalt und die Justiz

144 Seiten, Fr. 28.—/Euro 22.—
ISBN 978-3-03777-129-7

Am Beispiel der Schweiz werden die gegenwärtigen Herausforderungen, mit denen Einwanderungsgesellschaften im Hinblick auf die Anwendung des Rechts konfrontiert sind, dokumentiert. Ausgangspunkt des Buches ist die These, wonach die an der Herkunft festgelegte Diversität den etablierten rechtlichen Rahmen westlicher Gesellschaften grundlegend in Frage stellt. Gerade andere tradierte gesellschaftliche Praktiken (beispielsweise traditionelle Rollenverständnisse der Geschlechter, Polygamie wie auch die Forderung nach Anerkennung eines

rechtlichen Pluralismus) können als Kampfansagen an den säkularen Staat und ein laizistisches Weltverständnis verstanden werden. Es stellt sich daher die Frage, welche Rolle der Justiz in einer Gesellschaft mit kulturell diversifizierten Praktiken zukommen soll. Das Buch ist das Ergebnis einer Veranstaltung zur Frage der Bedeutung kultureller Vielfalt in der Justiz. Die Autorinnen und Autoren stellten sich im Rahmen einer Veranstaltung unvoreingenommen dieser Herausforderung im Stil eines Dialoges, der in diesem Buch wiedergegeben ist.